



SÉJOUR à VENDRES

Du mardi 8 au vendredi 18 juillet 2025

12 - 14 ans

RÉUNIONS D'INFORMATION LE MARDI 25 JUIN

Parents : à 19h00 à HORIZONS. Moment d'échange privilégié avec le directeur.

Jeunes : à 18h00 à HORIZONS. Temps de rencontre et de préparation.

PROJET ÉDUCATIF

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitants de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les habitant·e·s de la ville (âge, quartier)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale.

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs et une organisation adaptés. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participant·e·s vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l'apprentissage de l'autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tous, en prenant en compte chaque enfant.

Objectifs des séjours de vacances :

- Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participants, dans un cadre sécurisant et détendu,
- Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiatives, la découverte d'un autre environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

LIEU ET HÉBERGEMENT

Le séjour est prévu pour accueillir jusqu'à 24 jeunes de 12 à 14 ans, au camping associatif GCU, à Vendres-plage, situé à quelques minutes à pied des plages et des commerces. Ce camping est un camping participatif. Hébergement sous tentes, par 3 ou 4, couchage non mixte.

TRANSPORT

En car depuis MEYLAN.

Aller : **le mardi 8 juillet à 8h**, devant l'école Mi-Plaine

Retour : **le vendredi 18 juillet vers 18h**, devant l'école Mi-Plaine

Les horaires de départ et de retour vous seront confirmés lors de la réunion d'information.

Prévoir un pique-nique pour le repas de midi du premier jour.

ENCADREMENT

La direction du séjour est assurée par **Bastien UZUN**, animateur permanent d'Horizons. Il sera accompagné d'une équipe de 3 d'animateur·trice·s.

L'équipe est associée à la préparation du séjour et met tout en œuvre pour assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes.

LES ACTIVITÉS

Au programme :

- Séance de Catamaran
- Descente de l'Orb en Canoé
- Accrobranche
- Visite de la ville de Béziers et de ses écluses
- Baignade, jeux de plein air, veillées...

Les activités présentées ci-dessus sont à titre indicatives et peuvent être modifiées.

LA VIE QUOTIDIENNE

La vie d'un séjour est rythmé par les temps de vie quotidienne et les différentes activités proposées par l'équipe encadrante.

L'équipe s'emploie à permettre aux jeunes d'être acteurs·trices de leurs vacances, les impliquer et les responsabiliser dans les différents temps d'une journée.

LES REPAS

L'équipe est attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d'échanges et de convivialité.

Les jeunes participent pleinement à l'élaboration des menus, aux courses et aux tâches collectives (cuisine, vaisselle, rangement...). L'équipe veille à ce que l'équilibre alimentaire soit respecté.

LES RÈGLES DE VIE

Elles sont décidées avec l'équipe d'animation et proposées ensuite à l'ensemble du groupe pendant la réunion d'information et dès le 1^{er} jour du séjour.

Certaines règles ne sont pas négociables, notamment celles relevant de la législation en vigueur, de la sécurité et du respect des autres.

Impliqué·e·s dans la mise en place des règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.

LA RELATION AVEC LES FAMILLES

Avant le séjour, une réunion permet aux parents de rencontrer le directeur qui reste disponible jusqu'au moment du départ.

Pendant le séjour, des informations sur le déroulement du camp sont disponibles sur le site d'Horizons, www.horizons-meylan.com.

Si votre enfant part pour la première fois, s'il est inquiet, s'il a une difficulté particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable.

Après le séjour, une soirée photos sera proposée en septembre. Horizons organise également une journée "réparation des tentes" afin de les remettre en état pour les prochaines vacances. Nous solliciterons votre aide ou celle de votre enfant pour quelques heures de "main-d'œuvre" en toute convivialité !
Merci d'avance de votre implication.



SANTÉ

Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance et remis au responsable du séjour.

Pour tout enfant en situation de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le directeur du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée dès l'inscription au secrétariat.

MATÉRIEL PERSONNEL À PRÉVOIR

Un sac à dos pour les courses et les pique-niques.

Il est indispensable de ne pas partir trop chargé. Il est possible de laver du linge sur place.

Prévoir un sac à dos ou sac de voyage contenant le matériel suivant :

- | | |
|--|---------------------------------|
| - duvet | - sweats |
| - matelas de sol (type Karrimat) | - pantalon ou jean |
| - 2 paires de chaussures, dont 1 paire allant dans l'eau | - casquette, lunettes de soleil |
| - survêtement | - crème solaire |
| - shorts ou bermudas | - stick à lèvres |
| - sous-vêtements | - nécessaire de toilette |
| - maillot de bain | - lampe de poche |
| - serviette de bain, serviette de toilette | - gourde (obligatoire) |
| - Kway ou vêtement de pluie (coupe-vent) | - crème anti-moustiques |
| - veste polaire | - un sac à linge |

- ◆ L'argent de poche : 20€ maximum qui est géré par le jeune.
- ◆ Les objets de valeurs : Il est vivement déconseillé d'emporter des objets de valeur et des vêtements fragiles.
Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.
- ◆ L'usage du téléphone portable n'est pas adapté en collectivité. Il est donc interdit sur ce séjour.
Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.



FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

▪ Le jour des inscriptions :

- Versement d'arrhes, 30 % du prix du séjour avec un minimum de 70 €. Ou la totalité avec possibilité de régler en plusieurs fois (2,3 ou 4 fois) en chèque.

Pour les familles ayant droit à une aide de la CAF, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur internet. Nous fournir votre numéro d'allocataire.

Pour les familles bénéficiant d'une aide de leur CE ou de leur employeur versée directement à Horizons, fournir une attestation de prise en charge précisant le montant de celle-ci.

▪ Avant le jour de la réunion à Horizons :

- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée
- Test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques
- Charte pédagogique dûment signée

Formulaires disponibles au secrétariat ou sur le site d'Horizons.

- **Solde du séjour à régler fin juin au plus tard.** (voir avec le secrétariat les possibilités de règlement).

ANNULATION D'INSCRIPTION

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, au plus tard dans les 3 jours suivant l'inscription, d'un montant de 41 € pour les Meylanais et 45€ pour les extérieurs à Meylan.

Pour toute annulation et jusqu'à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d'annulation **avec** assurance :

Sous conditions avec justificatif * (cf document de la MAIF), 100% du séjour est remboursé.

Condition d'annulation **sans** assurance :

Entre 29 et 7 jours avant le départ : cas de force majeur attestée avec justificatif *, 60% du prix du séjour reste dû ou sans justificatif, 100% reste dû.

Moins de 7 jours ou non présentation, 100% du séjour reste dû.

* certificat médical attestant l'incapacité à partir en séjour, certificat de décès d'un parents proche, mutation professionnelle.

En cas de renvoi de votre enfant du séjour, vous disposerez de 48h pour venir le chercher. Passé ce délai ou en cas d'indisponibilité de votre part, les frais liés au rapatriement de votre enfant et de son accompagnateur seront à votre charge. Dans ces conditions, 100% du séjour reste dû.

ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Il est téléchargeable sur le site d'Horizons. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.

